

bérations en cas d'absence ou de maladie des membres titulaires.

Les membres suppléants sont choisis et nommés par décision du Gouverneur dans les mêmes conditions que les membres titulaires.

Art. 2. Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera communiqué, enregistré et publié partout où besoin sera.

Papeete, le 27 août 1901.

EDOUARD PETIT.

Par le Gouverneur :
Le Secrétaire Général,
HENRI COR.

AVIS

Pendant la durée de la tournée de Monsieur le Gouverneur dans les archipels et en vertu des dispositions de l'article 3 du décret du 21 mai 1898, M. Cor, Secrétaire Général, sera chargé de l'expédition des affaires courantes concernant le Gouvernement de la colonie.

NOMINATIONS, MUTATIONS, MOUVEMENTS

Par décret du Président de la République en date du 26 mai 1901, M. Joly, procureur de la République au Maroni (Guyane), a été nommé Juge au Tribunal supérieur de Papeete, en remplacement de M. Dain, nommé Conseiller à la Cour d'appel de Nouméa.

Par arrêté du Gouverneur en date du 16 août 1901, pris sur le rapport du Chef du service Judiciaire, dispense d'âge a été accordée au sieur Tuarae a Maitere à l'effet de contracter mariage avec la demoiselle Miriama a Marotearii.

Par décision du Gouverneur en date du 13 août 1901, prise sur la proposition du Secrétaire Général et du Chef du service Judiciaire, après avis conforme du Chef du service Administratif :

M. Sazie, substitut du Procureur de la République, a été détaché temporairement à l'archipel des Marquises pour y remplir les fonctions de Juge de paix à compétence étendue ;

M. Jouannet, aide-commissaire colonial, a été chargé par intérim des fonctions de substitut du Procureur de la République.

Par décision du Gouverneur en date du 23 août 1901, prise sur la proposition du Trésorier-payeur, la démission offerte par M. Villierme de ses fonctions de porteur de contrainte a été acceptée pour compter du 17 dudit.

Par décisions du Gouverneur en date du 27 août 1901, prises sur le rapport du Secrétaire Général :

MM. le docteur Chassaniol ;
Vermeersch, Receveur de l'Enregistrement ;
Drofflet (Edouard), Président de la Chambre de Commerce,

dont le mandat expire le 29 septembre prochain, ont été nommés,

pour une nouvelle période de deux années, membres du Comité-directeur de la Caisse agricole ;

MM. Simon, Lieutenant de vaisseau en retraite ;
Merlhes, propriétaire ;

ont été nommés membres suppléants du Comité-directeur de la Caisse agricole.

HAUTE-COUR TAHITIENNE — HAAVA RAA RAHI TAHITI.

Liste des décisions des Conseils de districts qui seront soumises à l'homologation de la Haute-Cour tahitienne le 4 septembre 1901, à 2 heures de l'après-midi, conformément à l'article 3, § 6, de la loi du 28 mars 1866.

Nanai raa o te mau faataa raa a te mau Apoo raa mataeinaa te tuu hia i mua i te aro o te Haava raa rahi Tahiti, ia haamana hia i te 4 no tetepa 1901, i te hora 2 i te ahiahi, mai te au i te irava 3 § 6 no te ture no te 28 no mai 1866.

| Numéros d'ordre. | Conseils de districts qui ont rendu les décisions. | Dates des décisions. | Noms des parties. | Objet du litige. |
|------------------|--|----------------------|--|--|
| | Tetamanu. | 20 juill. 1899. | Tava a Tereani, contre : Haata Eva a Tetua. | Terre Runa (partie) |
| | id. | id. | Teaira a Tetauupu, contre : Moo Pou a Tauapiti. | Terre Fagarire |
| | id. | id. | Mapu a Hokara, contre : Temorere a Tuao. | Terre Runafakaite |
| | id. | id. | Teunere a Meteha, contre : Teroro a Tuhani. | Terre Temokamoka. |
| | id. | id. | Fareunu a Toria, contre : Pitorega a Titere. | Terre Tehokiga |
| | id. | id. | Mapu a Hokara, contre : Tirua et consorts. | Terre Runateheko |
| | id. | id. | Maruia a Petero, contre : Pitorega a Titere. | Terre Popokiri |
| | id. | id. | Mapu a Hokara, contre : Teio Boo a Tenati. | Terre Tehokiga |
| | id. | id. | Tefau a Tetaku, contre : Teroro a Tuhani. | Terre Pofaturuki |
| | id. | id. | Tetaha Teragi a Maista, contre : Fareunu a Tehina. | Terre Temokamoka |
| | id. | id. | Mapu a Hokara, contre : Mahinui a Tuao. | Terre Taikirivi |
| | id. | id. | Mapu a Hokara, contre : Temorere a Tuao. | Terre Kihemo |
| | id. | id. | id. | Terres Tefaretuagiagi Teahuhu. Taikirivi |
| | id. | id. | Tavaha Tagihia a Paahi, contre : Temorere et consorts. | Terre Tereragarigoro |
| | id. | id. | Daniel Mahinui, contre : Pupure et consorts. | Terre Fonamate |
| | id. | id. | Mapu a Hokara, contre : Mataitapu et consorts. | Terre Tehokiga |
| | id. | id. | Manini a Mapehia, contre : Katupu a Pape c. | Terre Tepapabia |
| | id. | id. | Mapu a Hokara, contre : Teupootaa a Tuao. | Terre Hakalau |